

Direction de l'immigration, de l'intégration et de la citoyenneté
Accueil des usagers
du pôle juridique et de la citoyenneté
(à compter du 31 juillet 2017)

	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
ASSOCIATIONS	<i>de 8h à 12h</i>					
AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES	<i>de 8h à 12h et de 14h00 à 16h sauf le vendredi de 8h à 11h</i>					
TAXIS	<i>de 8h à 12h</i>					
CIRCULATION (permis de conduire et certificats d'immatriculation) PARTICULIERS	<i>de 8h à 12h sauf le vendredi de 8h à 11h</i>					
CIRCULATION (permis de conduire et certificats d'immatriculation) PROFESSIONNELS	<i>de 14h à 15h</i>					

Vous pouvez envoyer vos correspondances à l'adresse suivante :

Préfecture de Mayotte
Direction de l'immigration, de l'intégration
et de la citoyenneté
Pôle juridique et de la citoyenneté
BP 676
97600 MAMOUDZOU

Pour toute information complémentaire vous pouvez consulter le site internet de la préfecture : www.mayotte.pref.gouv.fr/Vos-Demarches

Ou vous rendre sur le site service-public.fr

Pour toutes questions relatives à vos documents d'identité ou de voyage, vous pouvez solliciter des renseignements à l'adresse suivante : cni-passeports@mayotte.pref.gouv.fr

Pour plus d'informations, vous pouvez également solliciter des renseignements par courriel aux adresses suivantes :

associations@mayotte.pref.gouv.fr(associations)
reglementation@mayotte.pref.gouv.fr(affaires réglementaires)
circulation@mayotte.pref.gouv.fr(circulation)